

Conseil d'Administration De l'Institut d'Etudes Politiques de Lille

***Séance
du mardi 12 novembre 2013***

Le Conseil d'Administration de l'Institut d'Etudes Politiques de Lille s'est réuni le mardi 12 novembre 2013 à 18 heures 10 sous la Présidence de Monsieur Michel LASCOMBE, Professeur des Universités, doyen d'âge.

Le quorum est vérifié (23 voix délibératives à l'ouverture de la séance).

Sont présents ou représentés :

M. Alexandre LALLET

Mme Cécile LECONTE

M. Benoît LENGAIGNE

M. Michel LASCOMBE

M. Michel HASTINGS

M. Bruno VILLALBA

M. Jean-François BATON

Mme Anne BAZIN

M. Patrick MARDELLAT

M. Flavien NOEL

Mme Maarick DALOUR

Mme Marine LAGARDE

Mme Inès BENEDETTI

Mme Marie GUILLET

M. Yvain LABROUSSE

M. Axel DEVAUX

M. Xavier OUDIN

Mme Nathalie LOISEAU

M. Gilbert ELKAIM

Mme Sandrine ROUSSEAU

Mme Agathe DOUBLET

M. Philippe DARRIULAT

M. Jean-Jacques LAVENUE

A titre consultatif :

M. Pierre MATHIOT

Mme Frédérique MADEUF

Mme Emmanuelle CALANDRE

Mme Blandine LENOIR

Mme Marie CLERGUE

M. Frédéric DI GLERIA

M. Angel GARCIA

Sont excusés :

M. Patrick KANNER

M. Jacques HARDOIN

M. le Recteur de l'Académie représenté par M. Eric BILLOT

M. Philippe DULION

M. Xavier VANDENDRIESSCHE

Monsieur le Président ayant un empêchement, Monsieur MATHIOT propose que le membre du Conseil d'Administration le plus ancien dans le grade le plus élevé assure la Présidence afin que la séance puisse se tenir. Par ailleurs, étant donné la complexité du dossier du partenariat avec l'École Supérieure de Journalisme, Monsieur MATHIOT suggère de traiter ce point de l'ordre du jour hors Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil d'Administration acceptent ces deux propositions.

I – POLITIQUE DE RECHERCHE

Monsieur HASTINGS estime que le fait que ce sujet soit inscrit en première position de l'ordre du jour est un affichage symbolique et politique important. Il rappelle que le Président de l'Université a sollicité l'Etablissement, à plusieurs reprises, pour mettre en place une politique de recherche. En outre, il précise que ce point est, aujourd'hui, strictement informatif mais, rapidement, des décisions devront être discutées et prises au sein de cette Instance.

Par ailleurs, il tient à clarifier que ce point de l'ordre du jour ne doit pas sous-entendre que rien n'a jamais été réalisé au sein de notre Institution. En effet, les Directions successives ont mis en place un certain nombre de mesures qui, à ce jour, continuent d'exister ; ce dont Monsieur HASTINGS les remercie. Par exemple, les enseignants peuvent bénéficier d'aménagements pour effectuer leurs recherches et des subventions ont été allouées au cours des années. Pour autant, l'ensemble de ces mesures ne forme pas une véritable politique mais témoigne d'un intérêt de la Direction pour ce sujet.

La politique de recherche doit s'inscrire dans une ambition raisonnée dans le sens où elle doit être adaptée aux besoins mais aussi aux contraintes. En effet, l'IEP n'est pas un institut de recherche et, en ce sens, n'est doté d'aucun laboratoire et ne compte aucun chercheur. De plus, les enseignants chercheurs forment une petite communauté, d'environ 20 à 25 sur l'ensemble des 400 enseignants, et sont divisés en six disciplines. En conséquence, l'ambition doit tenir compte de ces contraintes.

Cette politique de recherche doit être portée par des finalités claires et précises. En ce sens, elle viserait à ajouter à la valeur reconnue des formations et de la politique de démocratisation de l'IEP, une qualité sur le thème de la recherche et de la production scientifique. Ainsi, l'ambition serait de promouvoir l'IEP à travers sa recherche. Pour sa part, Monsieur HASTINGS pense que Sciences Po Lille, depuis toujours, ne tire pas suffisamment profit de l'activité scientifique de ses enseignants chercheurs qui travaillent de manière externalisée, dans des laboratoires de recherche, mais ne sont pas susceptibles de donner de l'identité scientifique à l'Institution. La politique de recherche doit tendre vers cet objectif.

Ceci étant, le document décrivant la politique de recherche met en exergue trois chantiers. Le premier chantier, le plus important et le plus immédiat en termes de discussion et de présentation auprès des étudiants, est le projet de création d'une quatrième année profilée en recherche que nous souhaitons ouvrir dès septembre 2014. Ce projet avait été présenté l'an dernier aux étudiants de 2^{ème} année, actuellement à l'étranger, qui seront la première promotion à être intéressée. Ainsi, l'esprit est de créer un M1 profilé professionnalisation aux métiers de la recherche. La recherche est effectivement un métier qui, dans la conjoncture actuelle, doit s'apprendre de plus en plus tôt, compte tenu de la compétition dans ce domaine.

En conséquence, cette 4^{ème} année serait construite sur le modèle, en termes de structuration et de nombre d'heures de cours, de ce qui existe aujourd'hui ; la volonté est de normaliser. En revanche, un certain nombre d'éléments à l'intérieur de l'offre seraient différents, notamment une centralité sur un objet particulier : le monde des théories et de la pensée. Ceci étant, ce sujet ne doit pas être présenté comme une abstraction dans la mesure où, de plus en plus, dans les autres disciplines, les concepts et les idées prennent de l'importance.

Parallèlement, une réflexion importante concernera la méthodologie de la recherche. L'idée est, outre d'apprendre à faire de la recherche, de mettre les étudiants en contact avec le milieu de la recherche, de visiter des laboratoires de recherche, entre autres. Nous envisageons donc une socialisation effective. De plus, nous nous proposons d'enseigner différemment, grâce au faible nombre d'étudiants, sur la base de documents, de sources, d'exercices pratiques et dans des cours annualisés. Ainsi, si les volumes horaires ne changeront pas, l'organisation, quant à elle, sera modifiée. Pour ce faire, des discussions doivent, dans un premier temps, être menées entre collègues pour notamment évaluer les coûts. Ensuite, sera discutée la maquette déjà créée.

Ce cursus se veut transdisciplinaire. Ainsi, des cours de droit seront dispensés mais dans une approche philosophique. De la même manière, l'histoire sera enseignée mais dans une approche épistémologique. Les quatre grandes disciplines seront présentes mais davantage orientées vers les notions et les concepts. Par ailleurs, la 5^{ème} année sera externalisée puisque l'IEP ne peut créer un Master de recherche en tant que tel.

Monsieur DEVAUX aimerait en connaître les raisons.

Monsieur MATHIOT indique que Sciences Po Lille n'est pas habilité à délivrer ce type de diplôme.

Monsieur HASTINGS poursuit que cette dernière année pourrait être externalisée dans les Masters de recherche des universités lilloises puisque sera mise en place une politique de partenariats avec des institutions présentes dans différents domaines tels que les études en sciences sociales ou encore la philosophie politique économique. Il annonce la programmation d'une réunion la semaine prochaine.

Monsieur MATHIOT complète que l'objectif est d'être en mesure d'informer les élèves en année de mobilité internationale à la fin du mois de janvier 2014, au moment où ils doivent formuler leurs vœux pour le cycle Master.

Monsieur HASTINGS développe que le deuxième chantier vise à améliorer le travail important de la Commission Scientifique qui intervient dans la carrière des enseignants et émet des avis sur des demandes de subventions. Par exemple, il apparaît que n'existe pas de véritable charte des demandes budgétaires ; ce qui permettra une rationalisation et un affichage au sein de l'IEP.

Le troisième chantier, qui ne sera pas soumis systématiquement au Conseil d'Administration, concerne la visibilité renforcée de la recherche à l'IEP. En effet, il est indispensable de porter à la connaissance, tant en interne qu'en externe, le travail mené par les chercheurs. Pour ce faire, a été élaborée une politique de supports médiatiques et de lettres d'information. Nous souhaiterions également organiser des opérations de recherches régulières, au sein de l'Etablissement, et que les étudiants soient associés à cette politique au travers des mémoires de 4^{ème} année. Cette visibilité permettra probablement de meilleurs savoirs sur les compétences existant à Sciences Po Lille.

Monsieur HASTINGS tient à préciser que cette politique n'est pas très coûteuse, à l'exception de la 4^{ème} année, bien que nous ayons mené une réflexion dans un objectif économique. En effet, si le même nombre d'heures pour les étudiants est maintenu, ont été supprimées les possibilités de choisir qui multiplient les cours et les coûts et auraient peu de sens pour un aussi faible volume d'étudiants.

Monsieur NOEL demande le nombre d'étudiants que ce cursus pourrait accueillir.

Monsieur HASTINGS annonce que ce projet suscite déjà des interrogations des étudiants. Ceci étant, il est, à ce jour, difficile d'envisager un nombre précis mais il est évident que cette 4^{ème} année ne pourrait fonctionner avec des volumes importants.

Monsieur NOEL présume qu'un seuil en dessous duquel ce parcours ne pourrait être créé a été défini.

Monsieur MATHIOT fixe un minimum d'inscrits à 8 et un maximum à 22 étudiants, l'équivalent d'une classe.

Monsieur HASTINGS privilégierait davantage 20 inscrits afin de favoriser une très forte interactivité.

Monsieur MARDELLAT ajoute que les étudiants qui se destinent au CAPES et à l'agrégation seraient légitimes à s'inscrire. D'ailleurs, certains l'ont déjà interpellé dans cet objectif.

Monsieur NOEL demande si l'implication des étudiants est envisagée dans la réflexion sur la maquette. En effet, les élus étudiants se plaignent souvent à posteriori de la construction des maquettes et les entendre en amont pourrait éviter ce type de désagrément.

Monsieur HASTINGS assure que les élus étudiants ne seront pas informés au dernier moment mais, auparavant, l'ordre des démarches doit être respecté, notamment dans la prise de contact avec des collègues et des universités. Ceci étant, avant délibération du Conseil d'Administration, une réunion sera organisée avec les élus étudiants afin d'entendre leurs remarques.

Monsieur OUDIN craint une formulation malheureuse du point « *Obtenir que chaque augmentation de subsides (bourses, subventions aux associations) à destination des étudiants, trouve sa réciprocité dans une augmentation au moins équivalente du budget de recherche.* ».

Monsieur HASTINGS clarifie que l'idée est, pour responsabiliser tant les étudiants que les enseignants, dans la demande d'augmentation de budget, de réfléchir à une sorte de parité avec le monde de la recherche ; ce qui n'existait pas jusqu'à aujourd'hui. Ceci étant, il assure que, si, par mesure d'économie, le budget des associations diminuait, celui de la recherche suivrait la même tendance.

Madame BAZIN appuie que la recherche ne bénéficie pas qu'aux enseignants mais également aux étudiants.

Monsieur OUDIN a noté quatre matières majeures. Or, il apparaît que la géographie occupe une place de plus en plus importante dans les débats d'idées. Aussi, il imagine que cette matière sera intégrée aux enseignements.

Monsieur HASTINGS pense que l'objectif n'est pas que ce master reproduise l'ancienne formation PES. Ceci étant, des questions de géographie posées au travers de la théorie de l'espace pourraient tout à fait s'intégrer. Il faut souligner que les intitulés sont volontairement très larges. Par exemple, la philosophie éthique pourra être, une année, ciblée sur une question particulière et, l'année suivante, sur un autre sujet. Monsieur HASTINGS propose d'aborder ces questions lors de la réunion préalable avec les élus étudiants.

Monsieur VILLALBA ajoute que ce master de préparation à la recherche a une finalité professionnalisante. En ce sens, il ne s'agit pas uniquement d'un lieu de discussion mais de préparer à des métiers comme toutes les formations de master. L'offre propose une réflexion sur des méthodes de travail pouvant aussi être utilisées dans d'autres spécialités.

Sur le sujet de la géographie, Monsieur MARDELLAT souligne que l'important est la cohérence des disciplines qui forme une pluridisciplinarité sur des thématiques abordées sous l'angle de la pensée philosophique, économique et politique. Ainsi, si le thème du territoire peut être interrogé, ce n'est pas en tant que spécialiste de la géographie physique.

Monsieur HASTINGS clarifie que le doctorat n'a pas uniquement vocation à faire de la recherche mais peut avoir une importance pour de nombreux autres métiers. En outre, il tient à faire remarquer, qu'au niveau de la recherche, l'IEP produit de plus en plus de maîtres de conférences et de professeurs agrégés d'université ; ce qui démontre que la formation initiale est de bonne qualité.

Monsieur LASCOMBE juge indispensable de bien comprendre que les thèses ne sont plus directement et uniquement orientées vers l'enseignement. La France souffre d'un déficit de docteurs dans toutes les disciplines et l'IEP propose la possibilité de faire des thèses professionnelles. D'ailleurs, il se souvient d'un temps où l'Université de Lille 2 était pionnière dans ce domaine puisque plus de la moitié des doctorants était en thèse professionnelle ; ce qui était exceptionnel. Par ailleurs, Monsieur LASCOMBE aimerait savoir si l'IEP dispose toujours d'un siège à l'Ecole Doctorale.

Monsieur MATHIOT n'a jamais été invité.

Monsieur VILLALBA considère que cette demande serait légitime.

Monsieur MATHIOT en prend note.

II – ETAT DES LIEUX DE LA MISE EN PLACE DES DROITS MODULES

Monsieur MATHIOT expose que la Direction s'était engagée, lors de la mise en place des droits modulés, à dresser un bilan d'étape au terme de la première année. Dans le document transmis, sont rappelés les objectifs, sont présentés des éléments de résultats par échelon de paiement et il a été procédé à une première analyse. En fonction de ces informations, ont été émises des perspectives de prudence et de transparence.

Madame BAZIN évoque que les étudiants de 5^{ème} année partent prochainement en stage et que pour certains, le lieu de stage est très éloigné. Aussi, apparaît un besoin urgent de bourses de mobilité.

Monsieur MARDELLAT signale que, lors de la distribution des bourses de mobilité de 3^{ème} année, l'intégralité de l'enveloppe n'a pas été dépensée. Aussi, il présume que cette somme pourrait apporter une solution à cette problématique.

Madame LENOIR ajoute que le fonds social présente également un reliquat.

Madame BAZIN attire l'attention sur le fait que le fonds social ne concerne pas les mêmes étudiants.

Madame ROUSSEAU informe que le Conseil Régional finance des bourses de mobilité pour les étudiants. Ainsi, l'Université de Lille 2 dispose d'une enveloppe. Elle ajoute que, cette année, alors que le budget de la bourse Blériot s'élevait à 3,5 millions d'euro, seuls 2,2 millions ont été dépensés du fait de l'instauration d'un critère social de revenu maximum des parents ; ce qui explique qu'il existe encore des quotas de bourse. En conséquence, au vu de l'étude de la sociologie de l'IEP, 40 % des étudiants sont potentiellement éligibles à cette bourse.

Sur le sujet du critère social, Madame BAZIN attire l'attention sur le fait que, l'an dernier, des étudiants se sont vu refuser une bourse de mobilité parce que les revenus des parents étaient légèrement supérieurs au seuil défini. Pour autant, elle insiste sur le fait que certains étudiants devraient effectuer leur stage à l'étranger et que l'attribution d'une bourse peut être décisive pour leur acceptation.

Madame ROUSSEAU ne connaît pas la politique de l'Université de Lille 2 quant à la répartition de ce budget entre les cursus. Néanmoins, des bourses de mobilité existent et un étudiant souhaitant partir devrait avoir accès à une bourse.

Madame BAZIN pointe que, l'an dernier, les bénéficiaires d'une bourse de mobilité se sont vus préciser qu'elle n'était pas renouvelable.

Madame ROUSSEAU soutient que, pour le Conseil Régional, cette bourse peut être attribuée deux fois. Pour autant, elle ne connaît pas les éventuels critères spécifiques définis par l'Université de Lille 2.

Madame LAGARDE demande quels sont les autres éventuels critères que le critère social.

Madame ROUSSEAU explique que le Conseil Régional répartit l'enveloppe budgétaire parmi les grands établissements qui définissent leur propre répartition.

Pour ce qui concerne la sociologie de l'étude, Monsieur HASTINGS relève que les deux catégories les plus représentées sont les deux extrêmes ; ce qui, à son sens, est une source de fragilité potentielle des recettes.

Monsieur MATHIOT se souvient que, lors de la mise en œuvre du projet des droits modulés, il avait indiqué que seul le premier bilan permettrait d'obtenir des informations sur la population de chaque catégorie. Ceci étant, il concède qu'il est nécessaire de tenir compte de ce phénomène.

Madame BAZIN propose la création de bourses au mérite, comme aux Etats-Unis.

Madame ROUSSEAU assure qu'une partie des bourses du Ministère sont versées au mérite.

Monsieur MATHIOT se souvient que cette possibilité de récompenser, à la fin de la 4^{ème} année, quelques élèves uniquement au mérite avait été évoquée quelques années plus tôt. Ceci étant, la Direction s'est engagée à affecter 133 000 €, en 2014, au financement actif de la vie étudiante. Aussi, si le Conseil d'Administration en convient, une part pourrait être consentie à cette finalité. Monsieur MATHIOT pense que ce peut être un moyen de récompenser des étudiants et ce, quelle que soit la tranche à laquelle ils appartiennent.

Sur la ventilation des droits notifiés, Monsieur NOEL relève que les étudiants boursiers ou exonérés de droits représentent 30 % de l'effectif. Il demande la part des boursiers et des élèves exonérés de droits.

Monsieur BATON indique que le nombre d'étudiants totalement exonérés de droits est de 11.

Monsieur MATHIOT complète que l'explication de l'augmentation de cette population est une augmentation de la proportion des boursiers. En effet, il ne faut pas oublier que certains étudiants sont issus de familles en difficulté.

Monsieur NOEL estime qu'une courbe serait intéressante.

Monsieur MATHIOT clarifie que l'étude n'est, à ce jour, pas finalisée parce que les inscriptions des étudiants ne sont pas toutes réalisées ; ce qui implique un travail administratif plus que conséquent dont il remercie Monsieur BATON. Quoi qu'il en soit, les premiers résultats sont supérieurs aux prévisions. Ceci étant, il recommande la prudence puisqu'un courrier de la Ministre annonce la pérennisation de la baisse de la DGF de 2013 en 2014. Aussi, en fonction des projets de développement et de recrutement menés, l'année 2014 se présente correctement mais le budget reste relativement tendu. Par ailleurs, le paradoxe de notre image sélective a pour effet que certains candidats potentiels opèrent un calcul de leurs chances ; ce qui s'est traduit par une baisse de 10 % des candidats au concours commun. Parallèlement, les effets de la création d'un nouvel IEP et du concours commun de 2^{ème} année restent inconnus. Quoi qu'il en soit, par rapport à 2013, suite aux engagements pris en 2012, l'enveloppe de la vie étudiante sera abondée de 80 000 €, somme, pour l'instant, positionnée au titre des mobilités internationales et des aides sociales. Ceci étant, Monsieur MATHIOT n'est pas opposé à d'autres propositions d'affectation.

Monsieur NOEL relève que les étudiants FIFA et double diplôme ESJ contribuent à la somme totale indiquée et il aimerait connaître la proportion de ces droits sur le budget total.

Monsieur MATHIOT précise qu'ils représentent environ 100 000 €.

Monsieur NOEL a noté la perspective de la création d'une catégorie marginale et aimerait quelques précisions sur ce point.

Monsieur MATHIOT considère que trois ans sont nécessaires pour, d'une part, stabiliser le dispositif et, d'autre part, vérifier la confirmation ou non des fragilités possibles. En outre, il explique que la création d'une tranche marginale émane du constat que la variation des revenus de la tranche supérieure allait de 1 à 8.

Monsieur LABROUSSE a noté qu'il était envisagé de renforcer la progressivité. Aussi, il interroge sur le nombre de paliers envisagés, sachant que, lui semble-t-il, le Conseil d'Administration, l'an dernier, était favorable à une fonction la plus linéaire possible.

Monsieur MATHIOT spécifie que très peu d'effets de seuil sont constatés dans les autres tranches que la plus haute. Ceci étant, au terme des trois ans, si des paliers trop importants sont observés, la création de tranches supplémentaires sera envisagée mais, auparavant, il est nécessaire de vérifier le phénomène.

Monsieur NOEL entend que la gestion de ce dispositif est compliquée. Pour autant, il se demande si quelqu'un s'est emparé du sujet.

Monsieur MATHIOT explique que la complexité émane de la volonté de mettre en place un dispositif démocratique. Les autres IEP ont adopté une procédure différente dans la mesure où les étudiants paient les droits maxima jusqu'à ce qu'ils apportent la preuve d'un revenu inférieur ; ce qui, il le souligne, n'est pas le choix de Sciences Po Lille.

Monsieur BATON ajoute que, techniquement, la mise en œuvre d'une fonction linéaire est impossible sous le logiciel Apogée.

Monsieur MATHIOT rappelle l'engagement d'un point annuel sur ce sujet. En outre, une réflexion est lancée sur une réorganisation de la gestion administrative des droits modulés.

IV – CONVENTIONS

Monsieur LASCOMBE, Président de séance, informe qu'il ne prendra pas part au vote.

✓ ***Utilisation de locaux au lycée Faidherbe lors du stage du programme PEI (régularisation).***

Monsieur MATHIOT explique que cette première convention concerne le coût de l'hébergement à l'internat du lycée Faidherbe pour le programme de PEI qui s'est déroulé durant les vacances de Toussaint.

L'utilisation de locaux au lycée Faidherbe lors du stage du programme PEI est mise au vote :

Votants :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

✓ ***Mise à disposition d'amphis de la faculté de médecine pour le concours du double diplôme de 1^{ère} année (régularisation).***

Monsieur MATHIOT indique que le concours du double diplôme se déroulera, le 24 avril 2014, à la faculté de Médecine, la faculté de Droit étant fermée le samedi.

La mise à disposition d'amphis de la faculté de médecine pour le concours du double diplôme de 1^{ère} année est mise au vote :

Votants :	22
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	2

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

✓ **Mise à disposition d'amphis de la faculté de médecine pour le concours commun de 2^{ème} année (régularisation)**

Monsieur MATHIOT précise que cette convention concerne la réservation de locaux de la faculté de Médecine, le 15 mars, pour le concours commun d'entrée en 2^{ème} année.

La mise à disposition d'amphis de la faculté de médecine pour le concours commun de 2^{ème} année est mise au vote :

Votants :	22
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	1

ADOPTÉE A LA MAJORITE

✓ ***Partenariat avec le Palais des Beaux Arts autour de deux événements culturels (régularisation).***

Monsieur MATHIOT explique que, dans le cadre de la semaine PEI, les étudiants de Terminale ont été accueillis au Musée des Beaux Arts. Ainsi, est proposée une régularisation de dépense de rémunération des animateurs plasticiens qui ont coachés les élèves, pour un montant de 300 €.

Le partenariat avec le Palais des Beaux Arts autour de deux événements culturels est mis au vote :

Votants :	22
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	1

ADOPTÉ A LA MAJORITE

✓ ***Mise à disposition d'espaces au Grand Palais pour la cérémonie de remise des diplômes du 14 décembre 2013.***

Monsieur MATHIOT énonce que cette location de salle concerne la cérémonie de remise des diplômes de la promotion Romain Gary, le 14 décembre 2013. Habituellement, cette cérémonie se déroule au Théâtre Sébastopol mais il n'était pas disponible. Toutefois, la salle, cette année, est d'une capacité supérieure et s'y ajoute la location d'un espace pour le cocktail. Après négociation, Le montant total s'élève à 10 618 € TTC.

Monsieur NOEL aimerait connaître la différence de coût.

Madame LENOIR indique que celle-ci s'élève à environ 3 000 €.

Monsieur LENGAGNE précise que le coût de la salle, après négociation, est identique mais que les années précédentes, la salle pour le cocktail était prêtée par la Mairie alors que cette année, il faut la louer.

Monsieur MATHIOT complète que la capacité de la salle étant plus importante, les diplômés pourront inviter leur famille, bien qu'ils soient plus nombreux.

La mise à disposition d'espaces au Grand Palais pour la cérémonie de remise des diplômes du 14 décembre 2013 est mise au vote :

Votants :	22
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	1

ADOPTÉE A LA MAJORITE

✓ ***Mise à disposition du cinéma l'Univers.***

Monsieur MATHIOT indique que cette dernière convention porte sur la mise à disposition du cinéma l'Univers pour le Cinéclub. Les modalités financières prévoient que l'IEP cotise en tant qu'adhérent pour un montant de 280 € puis que chaque séance soit facturée 100 €. Pour autant, cette convention permet au Cinéclub d'accueillir le public dans des conditions correctes.

Monsieur LASCOMBE précise que les associations comme le BDA, de fait, ne paient plus la cotisation.

Monsieur VILLALBA demande si le cinéma l'Univers est ouvert à toute proposition de diffusion de films en lien avec l'IEP.

Monsieur LASCOMBE le confirme.

La mise à disposition du cinéma l'Univers est mise au vote :

Votants :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

V – QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est formulée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les participants et clôt la séance à 19 heures 20.

Le Président de séance,
Michel LASCOMBE